



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Suite à la commande d'une formation entrant dans le champ de la FPC, ELIDE SARL fait parvenir au client une convention de formation professionnelle continue en double exemplaire telle que prévue par la loi.

Hors champ de la FPC, ELIDE SARL envoie au client un contrat de formation.

Le client engage ELIDE SARL lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une inscription / commande est définitivement validée lorsque la convention ou le contrat signé par le client est reçue par nos services.

L'acceptation de la société ELIDE SARL étant conditionnée par la réception de la convention ou du contrat signés avant le début de la prestation, la société ELIDE SARL se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que ces documents n'auront pas été reçus.

L'intervenant pressenti de ELIDE SARL convient avec le Service Formation du Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de la formation, les documents de fin de stage (facture, attestation de présence, copie de la feuille d'émargement et, le cas échéant, attestation de DPC) sont adressés au Service Formation du Client.

3. PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

ELIDE SARL n'est pas soumise à TVA dans le cadre de la FPC.

Sauf mention contraire, nos prix ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de bouche des formateurs qui sont facturés en sus.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société ELIDE SARL à réception de facture.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, ELIDE SARL se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

4. REGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client. Si ELIDE SARL n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA dans un délai de 3 mois après la date de facturation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

5. PENALITES DE RETARD

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

6. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client commanderait une formation à ELIDE SARL, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, ELIDE SARL pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

7. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE L'ACTION DE FORMATION PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si l'annulation intervient plus d'un mois avant le début de la formation, aucune indemnité ne sera facturée par ELIDE SARL.
- si l'annulation intervient moins d'un mois avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, aucune indemnité ne sera facturée par ELIDE SARL. Si aucun report n'est effectué dans ce délai de 12 mois ELIDE SARL facturera 30 % du montant de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.
- si l'annulation intervient pendant la formation, ELIDE SARL facturera la totalité du montant de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCA.

8. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT D'UN MODULE D'UNE FORMATION PAR LE CLIENT

Le Client peut annuler et reporter un module d'une formation qui en comporte plusieurs dans la mesure où cette annulation survient au moins quatre jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'un module doit être communiquée par e-mail à l'adresse contact@elide-formation.com. Le module peut ensuite être reporté selon le planning du formateur.

9. INEXECUTION PARTIELLE OU TOTALE D'UNE FORMATION PAR ELIDE

En cas d'inexécution partielle ou totale d'une convention ou d'un contrat du fait d'Elide, seules les parties effectivement réalisées seront facturées.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à ELIDE SARL en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de ELIDE SARL pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Les partenaires contractuels sont soumis à une clause de confidentialité et ne peuvent faire usage commercial de ces informations.

11. RENONCIATION

Le fait, pour ELIDE SARL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

12. OBLIGATION DE NON SOLLICITATION DE PERSONNEL

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de ELIDE SARL ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non respect de la présente obligation, le Client devra verser à ELIDE SARL à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

13. LOI APPLICABLE

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre ELIDE SARL et ses Clients.

14. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAVERNE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de ELIDE SARL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

15. ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par ELIDE SARL à son siège social au 40 route de Saint Nabor à OTTROT (67530).